



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences de la réforme du *numerus clausus* à La Réunion

Question écrite n° 38321

Texte de la question

Mme Nathalie Bassire attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les conséquences de la réforme du *numerus clausus*. La réforme du *numerus clausus* introduit un nouveau système d'admission direct, le parcours accès santé spécifique et un système d'admission indirect dans le cadre d'une licence avec option « accès santé ». Cette réforme a vocation à augmenter le taux de réussite des élèves, mais elle entre à court terme en concurrence avec l'ancien système. En effet, les redoublants du PACES bénéficient légitimement d'un pourcentage élevé des créneaux d'admission. Mais ces créneaux sont prélevés sur le nombre de places auxquels prétendent en principe les nouveaux arrivants, qui voient donc leurs chances de réussite réduites à peau de chagrin. À titre d'exemple, 780 étudiants sont inscrits cette année dans le parcours accès santé spécifique à La Réunion. Dans cette promotion, seuls 25 étudiants seront admissibles car, sur les 130 places annoncées par l'académie, 60 seront réservées aux redoublants de l'ancien système, les PACES, et 45 aux étudiants en LAS. Aussi, les nouveaux étudiants, toutes filières confondues bénéficient d'une chance d'admission de 8 %, une part ridicule face aux 15 % de moyenne française. Or l'île de La Réunion a besoin de médecins, plus que jamais avec les nouveaux enjeux sanitaires. Il y existe en outre des problématiques qui ne se retrouvent pas sur le territoire hexagonal, des virus tropicaux, un taux de diabète particulièrement élevé et tant d'autres spécificités du territoire. Ces nombreux jeunes qui souhaitent être médecins seront pour la plupart privés de chance de succès et ne pourront demain répondre à ces enjeux. La brillante jeunesse de l'île de La Réunion pourrait lui permettre d'être ambassadeur de la médecine française dans l'océan Indien. Mais dans ce contexte, La Réunion sera une fois de plus érigée en exemple du taux d'échec et du manque de moyens. Elle l'interroge donc sur la stratégie qu'elle prévoit d'engager afin de résoudre cette problématique et lui demande si elle compte créer d'autres places sur l'ensemble du territoire en sachant que la réforme a ouvert des besoins supplémentaires et rééquilibrer le quota de places en outre-mer afin d'arriver enfin à la moyenne nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Bassire](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38321

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 septembre 2021

Question publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3400

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)